



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

Absents excusés : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

Absents : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Délibération : N°27-30-03-21

Objet : Recherche de financement : Travaux de réfection des vestiaires du stade Paul Tamburini

Le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite refaire les vestiaires du complexe footballistique « Paul Tamburini ».

Ces travaux de réfection revêtent un caractère indispensable tant ils sont dans un état de vétusté avancé potentiellement générateur de danger pour les utilisateurs.

De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique sportive de la commune ambitieuse en apportant aux clubs utilisateurs un cadre réglementaire nécessaire pour accéder aux divisions amateurs supérieures et en garantissant un accès dans de bonnes conditions à la pratique sportive au plus grand nombre.

La collectivité de Corse, via son office des sports et son dispositif d'aides notamment, s'efforce de soutenir les communes en les aidant dans leurs projets de création et de rénovation d'équipements sportifs dans le respect d'une politique d'aménagement durable et la plus équitable possible.

L'agence nationale du sport, par son action, avec son appel à projet pour subvention d'équipement sportif, s'efforce d'aider à la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs. A ce titre, elle peut apporter une aide financière à la commune en garantissant de manière pérenne le caractère sportif de l'équipement notamment en explicitant les conditions dans lesquelles il sera accessible à la pratique sportive.

Enfin, la fédération française de football, par son fonds d'aide au football amateur, via la ligue corse de football, dans le cadre de sa politique d'aides au développement et au maintien en bonne santé du football amateur, poumon du football professionnel, aide les clubs amateurs, notamment pour des projets de réfection de vestiaires des clubs.

Ainsi, afin de pouvoir faire réaliser les travaux de réfection des vestiaires du stade Paul Tamburini, il est proposé au conseil municipal de solliciter la Collectivité de Corse, la Fédération Française de Football et les services de l'Etat pour l'obtention d'aides financières.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

- Montant total de l'opération..... 45 397.22 €
- Participation de la CDC 35 %..... 15 889.03 €
- Participation agence nationale du sport... 35 % 15 889.03 €
- Participation de la fédération Française football 10 %..... 4 539.72 €
- Participation de la commune 20 %..... 9 079.44 €
-

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- de proposer le plan de financement suivant :

- Montant total de l'opération..... 45 397.22 €
- Participation de la CDC 35 %..... 15 889.03 €
- Participation agence Nationale du Sport... 35 %..... 15 889.03 €
- Participation de la Fédération Française Football 10 %..... 4 539.72 €
- Participation de la commune 20 %..... 9 079.44 €

- De donner son accord pour faire les demandes d'aides financières auprès des différents organismes

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents

- Dit que les crédits sont portés au Budget Primitif 2021

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210412-27-30-03-21-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021